



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

9 IGC

CE/15/9.IGC/5
Paris, 14 octobre 2015
Original : anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Neuvième session ordinaire
Siège de l'UNESCO, Paris,
14-16 décembre 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Activités futures du Comité : projet de programme de travail, calendrier, ressources

Lors de sa cinquième session ordinaire, en juin 2015, la Conférence des Parties a adopté la Résolution 5.CP 14 sur les activités futures du Comité et a demandé au Comité d'établir, à sa neuvième session ordinaire, un programme de travail et un calendrier pour la mise en œuvre de ses activités, en tenant compte à la fois des ressources humaines et financières du programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Le présent document expose les principaux éléments d'un projet de programme de travail comprenant les nouvelles activités à poursuivre et devant faire l'objet d'un rapport lors de la sixième session ordinaire de la Conférence des Parties prévue en juin 2017.

Décision requise : paragraphe 8.

1. Lors de sa cinquième session ordinaire, en juin 2015, la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « la Conférence des Parties » et « la Convention ») a adopté une liste des futures activités que le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « le Comité ») doit réaliser jusqu'à la sixième session ordinaire de la Conférence des Parties en juin 2017. Cette liste est reportée ci-dessous et se réfère aux documents de travail et d'information pertinents soumis au Comité lors de sa neuvième session ordinaire.

2. La Résolution 5.CP 14 invite le Comité à :

- mettre en œuvre la stratégie globale de renforcement des capacités et à développer des modules de formation pour les articles 16 et 21 (se reporter aux documents CE/15/9.IGC/4 et CE/15/9.IGC/8) ;
- mettre en œuvre le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et sa stratégie de levée de fonds et à préparer le mandat des seconds audit et évaluation du FIDC par le Service d'évaluation et d'audit (IOS) qui débutera en 2017, en veillant tout particulièrement à appliquer la politique de recouvrement des coûts de l'UNESCO et les critères d'affectation des fonds en fonction des besoins et de la durabilité (se reporter aux documents CE/15/9.IGC/6 et CE/15/9.IGC/INF.4 et INF.5) ;
- poursuivre ses activités de suivi des politiques et de l'impact de la Convention en collectant et en analysant les données, les informations et les bonnes pratiques contenues dans les rapports périodiques quadriennaux des Parties et dans d'autres documents, et à publier les résultats dans le rapport de suivi mondial biennal et le système de gestion des connaissances de la Convention. Une attention particulière doit être portée au suivi de l'impact des articles 16 et 21 (se reporter aux documents CE/15/9.IGC/4 et CE/15/9.IGC/8) ;
- continuer à rechercher des synergies avec le suivi des activités d'autres instruments normatifs pertinents, notamment la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste ;
- continuer à encourager et à évaluer la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention ainsi que dans les activités des organes directeurs de la Convention (se reporter au document CE/15/9.IGC/9) ;
- préparer un projet de directives opérationnelles sur le numérique (se reporter au document CE/15/9.IGC/7) ;
- développer un cadre de résultats pour la Convention en utilisant les indicateurs SMART (se reporter au document CE/15/9.IGC/4) ;
- continuer le suivi de la mise en œuvre des recommandations provenant des évaluations d'IOS (phase pilote du FIDC, méthodes de travail des conventions culturelles), de l'étude d'IOS (mise en œuvre de la Convention) et de l'audit externe (auto-évaluation des organes directeurs) (se reporter au document CE/15/9.IGC/4).

3. La Résolution 5.CP 14 a également demandé au Comité « d'établir, à sa neuvième session ordinaire, un programme de travail et un calendrier pour la mise en œuvre de ses activités, en tenant compte à la fois des ressources humaines et financières du programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires ». Pour ce faire, le Comité doit tenir compte des résultats de l'audit d'IOS sur les méthodes de travail des conventions culturelles et de son « Rapport sur l'évaluation de l'action normative du Secteur de la culture de l'UNESCO Partie IV – Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions

culturelles ».¹ Parmi les principaux constats de l'audit sur les méthodes de travail des conventions culturelles, IOS a constaté que « la situation actuelle n'est pas viable, le soutien reçu au titre du budget ordinaire diminuant et la charge de travail des secrétariats des conventions augmentant. Il est donc nécessaire de revoir le volume de travail que le Secrétariat est capable d'effectuer et d'envisager des mesures de réduction des coûts [...] ».

4. L'objectif du présent document est de proposer un projet de programme de travail sur lequel pourront s'appuyer les débats du Comité. L'Annexe présente les principales activités jugées prioritaires par la Conférence des Parties, ainsi que les types d'actions devant être mis en œuvre avant sa sixième session ordinaire.

5. L'Annexe fournit également des informations sur les sources de financement garanti et estime les ressources financières extrabudgétaires requises pour mener à bien toutes les activités prioritaires du programme de travail du Comité, pour un total de 6 653 906 dollars des Etats-Unis (hors dépenses de personnel). Ces chiffres s'inscrivent dans la continuité des sommes présentées au sein des propositions du Programme additionnel complémentaire (PAC) pour la Convention et des autres documents de travail examinés par le Comité lors de sa neuvième session ordinaire. Ces fonds extrabudgétaires sont nécessaires en plus du budget du programme ordinaire alloué dans le projet du 38 C/5 adopté au cours de la 38^{ème} session de la Conférence générale (CNZ + plan de dépenses) pour la mise en œuvre des activités du Résultat escompté 7, qui s'élève à 1 220 000 dollars des Etats-Unis (pour le Siège, hors dépenses de personnel) et à 650 000 dollars des Etats-Unis (pour les bureaux hors Siège, hors dépenses de personnel) dans le cadre de l'exercice biennal 2016-2017.

6. En outre, l'Annexe indique que des ressources humaines supplémentaires sont requises pour mettre en œuvre les priorités établies dans la Résolution 5.CP 14, notamment dans les domaines de l'étude de politique et de la gestion des connaissances nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'impact de la Convention aux niveaux national et international.

7. A cette session, le Comité est invité à examiner, débattre, amender et adopter le programme de travail de ses activités décrit dans l'Annexe. Pour chaque activité, il est demandé au Comité de réviser les propositions d'action, ainsi que les ressources financières requises pour mettre en œuvre toutes les activités prioritaires avant la sixième session ordinaire de la Conférence des Parties.

8. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 9.IGC 5

Le Comité,

1. *Ayant examiné le document CE/15/9.IGC/5 et son Annexe ;*
2. *Rappelant la Résolution 5.CP 14 de la Conférence des Parties ;*
3. *Prend note du projet de programme de travail pour les activités 2015-2017 du Comité présenté en Annexe du présent document et annexé à cette décision ;*
4. *Note la dépendance croissante de l'Organisation vis-à-vis des contributions extrabudgétaires et invite les Parties à fournir des ressources financières au Secrétariat conformément aux priorités définies par la Conférence des Parties lors de sa cinquième session ordinaire, notamment en matière de renforcement des*

¹ Se reporter respectivement aux documents IOS/AUD/2013/06 et IOS/EVS/PI/134 REV.

capacités, de production et gestion de connaissances et des activités associées, afin de mettre ainsi en œuvre la Recommandation 1(b) de l'audit de l'IOS et les articles 9 et 19 de la Convention ;

5. *Reconnaît la nécessité de renforcer durablement les ressources humaines du Secrétariat afin de lui permettre de répondre de manière efficace aux priorités identifiées par les Parties et demande aux Parties de fournir au Secrétariat des experts associés dans les domaines couverts par la Convention.*

ANNEXE

**Projet de programme de travail pour les activités du Comité et les besoins en ressources
juin 2015-juin 2017**

Sources de financement :

PO = Fonds du programme ordinaire ; **EXB-G** = Fonds extrabudgétaires garantis ; **EXB-R** = Fonds extrabudgétaires requis

PRIORITÉS DÉFINIES PAR 5.CP 14	DOMAINES D'ACTION CLÉS (SOURCE DE FINANCEMENT)	COÛTS ESTIMÉS POUR LES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES REQUIS	FONDS EXB TOTAUX + AUTRES FORMES DE SOUTIEN REQUIS
<p>Mettre en œuvre la stratégie globale de renforcement des capacités</p>	<p>Activités de développement des capacités en vue de soutenir des systèmes de gouvernance de la culture durables (EXB-R)</p> <p>Activités de développement des capacités dans 11 pays pour l'élaboration de politiques basées sur les preuves et les rapports périodiques (EXB-G)</p> <p>Finalisation, test et développement de nouveaux modules de formation sur les articles 16 et 21 (EXB-G)</p> <p>Gestion de la banque d'expertise et de la réunion biennale des experts (PO) et poursuite de son extension (EXB-R)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 10 ateliers de formation pour sensibiliser sur la Convention (500 000 dollars des Etats-Unis) - Évaluation et missions d'évaluation des capacités dans 13 pays (1 million de dollars des Etats-Unis) - Assistance technique sur demande pour le développement de politiques dans 20 pays (3 millions dollars des Etats-Unis) - Elargissement de la banque d'expertise en Asie-Pacifique et dans les régions arabes (600 000 dollars des Etats-Unis) 	<p>5 100 000 dollars des Etats-Unis</p>
<p>Mettre en œuvre le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)</p>	<p>Gestion et administration des sixième et septième cycles d'appels à demandes de financement du FIDC (PO)</p> <p>Suivi et évaluation des projets financés par le FIDC (EXB-R)</p> <p>Mise en œuvre et suivi de la stratégie de levée de fonds et de communication (EXB-R)</p> <p>Mise en œuvre des recommandations d'IOS (EXB-R)</p> <p>Deuxième audit de l'IOS et évaluation du FIDC prévus en 2017 (EXB-R)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation des projets financés (300 000 dollars des Etats-Unis) - Activités de levée de fonds et de communication en 2016 (50 489 dollars des Etats-Unis) et en 2017 (53 417 dollars des Etats-Unis) - Finalisation de la pleine intégration du cadre GAR dans les activités du FIDC, y compris dans le développement d'une base de données visant à collecter les statistiques de suivi sur les projets du FIDC, ainsi que dans la collecte de données et l'analyse (50 000 dollars des Etats-Unis) - Audit et évaluation du FIDC prévus en janvier 2017 (50 000 dollars des Etats-Unis) 	<p>503 906 dollars des Etats-Unis</p>

PRIORITÉS DÉFINIES PAR 5.CP 14	DOMAINES D'ACTION CLÉS (SOURCE DE FINANCEMENT)	COÛTS ESTIMÉS POUR LES FONDOS EXTRABUDGÉTAIRES REQUIS	FONDS EXB TOTAUX + AUTRES FORMES DE SOUTIEN REQUIS
Suivre et évaluer l'impact de la Convention	<p>Examen des rapports périodiques des Parties lors des 9IGC et 10IGC (PO)</p> <p>Préparation, publication et discussions de deux rapports mondiaux sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention (décembre 2015 et juin 2017) grâce à une analyse s'appuyant sur les informations fournies par les rapports périodiques (EXB-G)</p> <p>Développement d'un système global de gestion des connaissances comprenant la collecte de données et de bonnes pratiques afin de suivre l'impact de la Convention, et notamment des articles 16 et 21 (PO, EXB-R)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traduction et publication des rapports mondiaux en espagnol et en arabe (150 000 dollars des Etats-Unis) - Événements de lancement et débats publics concernant les rapports au niveau national (150 000 dollars des Etats-Unis) 	<p>300 000 dollars des Etats-Unis + Experts associés (développeurs SGC, professionnels de la communication, chercheurs juniors)</p>
Continuer à rechercher des synergies avec la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste	<p>Suivi des débats de la 197^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO et de la 38^e session de la Conférence générale sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1980 (PO, EXB-R)</p> <p>Collecte de données et de bonnes pratiques pour évaluer l'impact de la Recommandation par les activités de suivi de la Convention dans les domaines des technologies numériques, la liberté d'expression, la mobilité transnationale et les politiques de soutien au statut social et économique des artistes (PO, EXB-R)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Traduction et publication du rapport mondial sur le suivi de la Recommandation en espagnol et en arabe (50 000 de dollars des Etats-Unis) - Collecte de données et de bonnes pratiques (100 000 dollars des Etats-Unis) 	<p>150 000 dollars des Etats-Unis</p>
Évaluer la participation de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention ainsi que dans les activités des organes directeurs	<p>Examen d'un premier rapport sur la participation de la société civile à la 9IGC (PO)</p> <p>Choix d'un plan d'action visant à mieux impliquer la société civile dans la mise en œuvre de la Convention et dans la collaboration avec les organes directeurs (EXB-R)</p> <p>Organisation de trois sessions d'échange dans le cadre des réunions des organes directeurs (PO, EXB-R)</p> <p>Inscrire à l'ordre du jour de chacune des réunions des organes directeurs un point sur le rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention (RP, EXB-R).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des déplacements des organisations de la société civile pour la participation aux réunions des organes directeurs et aux trois sessions d'échange (100 000 dollars des Etats-Unis) - 10 ateliers de formation destinés aux organisations de la société civile au niveau national (500 000 dollars des Etats-Unis) 	<p>600 000 dollars des Etats-Unis</p>

PRIORITÉS DÉFINIES PAR 5.CP 14	DOMAINES D'ACTION CLÉS (SOURCE DE FINANCEMENT)	COÛTS ESTIMÉS POUR LES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES REQUIS	FONDS EXB TOTAUX + AUTRES FORMES DE SOUTIEN REQUIS
Préparer un projet de directives opérationnelles sur le numérique	Discussion préliminaire par la 9IGC du cadre des directives opérationnelles (PO) Examen du projet préliminaire de directives opérationnelles et adoption par la 10 IGC (PO)	Aucune ressource supplémentaire requise	Aucune ressource supplémentaire requise
Développer et mettre en œuvre un cadre de résultats pour la Convention en utilisant les indicateurs SMART	Développement du cadre de résultats initial présenté dans le premier rapport mondial afin de suivre la mise en œuvre de la Convention (EXB-G) Approfondissement du cadre de résultats et des indicateurs SMART (EXB-G) Mise en œuvre des indicateurs et collecte des données requises pour le suivi (PO, EXB-G)	Aucune ressource supplémentaire requise	Aucune ressource supplémentaire requise
Suivre les recommandations de l'IOS	Suivre la mise en œuvre des recommandations de l'IOS et entreprendre des actions de suivi (PO)	Aucune ressource supplémentaire requise	Aucune ressource supplémentaire requise
TOTAL DES FONDS EXTRABUDGÉTAIRES REQUIS	6 653 906 de dollars des Etats-Unis (hors dépenses de personnel)		